

Projet d'école

Notre école :

École fondamentale communale de Tilff

Place du Souvenir 29, 4130 Esneux

Direction : Sylvie Baldo

GSM : 0496/527279

Mail : sylvie.baldo@esneux.be



Implantations :

Tilff

Place du Souvenir 29

04/388.26.73 (section primaire)

Esplanade de l'abeille 2

04/388.17.82 (section maternelle)

Hony

Avenue de l'Église 23

04/380.27.67 ou 0470/600701

(section primaire)

04/383.72.76 ou 0472/191414

(section maternelle)

NOS VALEURS

AUTONOMIE

- Parcours d'apprentissage
- Transfert des savoirs
- Autonomie face au travail et dans les tâches du quotidien

CONTINUITÉ

- Apprentissages progressifs et transversaux
- Équité
- Différenciation
- Remédiation

RESPECT

- des autres
- de soi-même
- de l'environnement
- des consignes

BIEN-ÊTRE

- Lutte contre le décrochage scolaire
- Gestion des émotions
- Insertion scolaire
- Soutien relationnel

COOPÉRATION

- Communication
- Solidarité
- Entraide
- Partage



TILFF



“JE M’ÉPANOUIS DANS LA VIE COLLECTIVE, QUI NOURRIT MON ÉPANOUISSEMENT ET MON DÉVELOPPEMENT PERSONNEL.”

Vie en classe

- Travail en ateliers, en îlots
- Activités axées sur le vivre-ensemble (développement de valeurs autour d’un projet BD, “les chevaliers des temps modernes”, etc.)
- Élaboration de chartes
- Pédagogie par projets collectifs (jardin sensoriel, projet “tri des déchets”, etc.)
- Pratiques pédagogiques spécifiques (tutorat, etc.)

Vie à l’école

- Point d’attention sur la communication (cf. plan de pilotage)
- Échanges fréquents et spontanés entre les différents acteurs de l’école
- Activités interclasses
- Évènements fédérateurs entre les enfants, les parents et l’équipe éducative
- Organisation de la cour (zones de jeu, matériel à disposition pour tous, etc.)

Vie au sein de la commune

- Participation au carnaval, au conseil communal, etc.
- Activités extrascolaires intergénérationnelles (home, etc.)
- Activités centrée sur la nature (herbier, création de mangeoires à oiseaux pour l’hiver, etc.)
- Activités “à la découverte du quartier” (rencontre avec les commerçants, etc.)
- Recueil d’histoires sur des thèmes citoyens.

L'ÉCOLE COMMUNALE DE TILFF, C'EST :

- la mise en place de la “**gratuité scolaire**”
- une école qui **communique**
- une **garderie** mise en place + une **aide aux devoirs**
- un service **repas chauds**
- des **dossiers d'accompagnement** personnalisés pour les enfants
- des enseignants en **formation continue**, qui **s'adaptent** aux besoins des enfants
- des **activités extrascolaires pédagogiques...**
 - ... d'éveil (Cap sciences, technifutur, intervention de professionnels de métier, ferme pédagogique, etc.)
 - ... artistiques (Jeunesses musicales, planète mômes, spectacle des zakouskis, etc.)
 - ... sportives (patinoire, activités “jouer dehors”, journée handisport, etc.)
 - ... culturelles (musées, opéra royal de liège, JDE, bibliothèque, opération “ouvrir mon quotidien”, etc.)
- des **classes de dépaysement et de découverte**
- des cours de **natation** dès la première année
- des activités de développement psychomoteur dans les classes maternelles M2/M3 (**CEREKI**)
- des **spectacles d'enfants** et expositions
- des heures d'animation **EVRAS** en P6
- des activités de sensibilisation à la protection de l'**environnement**
- la participation aux **activités socioculturelles communales** (carnaval, commémorations, activités intergénérationnelles, conseil communal des enfants, etc.)
- la participation à la **transition numérique** (à des fins pédagogiques réfléchies)
- une liaison **maternelles → primaires** (activités M3/P1)
- une liaison **primaires → secondaires** (visite P6 à l'A.R. d'Esneux)
- des sensibilisations à la **sécurité routière** (Provélo, etc.)
- des périodes d'**éveil aux langues** dès la 1ère maternelle
- des périodes d'**anglais précoce** dès la 2ème maternelle
- des périodes de **seconde langue** dès la 3ème primaire
- une sensibilisation à la **santé** + distribution de fruits et de produits laitiers.

Toutes ces activités, dont la liste n'est pas exhaustive, sont menées régulièrement dans nos établissements.

HONY

**“JE PRENDS SOIN DE MOI, JE RESPECTE LES AUTRES
ET JE VEILLE SUR MON ENVIRONNEMENT.”**

“Je prends soin de moi...”

- Sensibilisation à l'alimentation saine
- Moments de relaxation

“... Je respecte les autres...”

- Accords toltèques
- Gestion des émotions
- Charte de classes
- Activités axées sur le vivre-ensemble

“... Je veille sur mon environnement.”

- Projet “école du dehors”
- Sensibilisation au “zéro déchet”



L'ÉCOLE COMMUNALE DE HONY, C'EST :

- la mise en place de la “**gratuité scolaire**”
- une école qui **communiqu**e
- une **garderie** mise en place + une **aide aux devoirs**
- un service **repas chauds**
- des **dossiers d'accompagnement** personnalisés pour les enfants
- des enseignants en **formation continue**, qui **s'adaptent** aux besoins des enfants
- des **activités extrascolaires pédagogiques**...
 - ... d'éveil (intervention de professionnels de métier, etc.)
 - ... artistiques (expositions, musées, théâtre de marionnettes, etc.)
 - ... sportives (handisport, journées sportives, etc.)
 - ... culturelles (JDE, opération “ouvrir mon quotidien”, etc.)
- des **classes de dépassement et de découverte**
- des cours de **natation** dès la première année
- des activités de développement psychomoteur dans les classes maternelles M2/M3 (**CEREKI**)
- des **spectacles d'enfants** et expositions
- des heures d'animation **EVRAS** en P6
- des **cercles de paroles** au sein des classes, de la prévention contre la violence
- des activités de sensibilisation à la protection de l'**environnement** (tri sélectif et ramassage des déchets)
- la participation aux **activités socioculturelles communales** (commémoration de l'Armistice, conseil communal des enfants, visite d'une intercommunale, etc.)
- la participation à la **transition numérique** (à des fins pédagogiques réfléchies)
- une liaison **maternelles** → **primaires** (activités M3/P1)
- une liaison **primaires** → **secondaires** (visite P6 à l'A.R. d'Esneux)
- des sensibilisations à la **sécurité routière** (Provélo, etc.)
- des périodes d'**éveil aux langues** dès la 1ère maternelle
- des périodes d'**anglais précoce** dès la 2ème maternelle
- des périodes de **seconde langue** dès la 3ème primaire
- une sensibilisation à la **santé** + distribution de fruits et de produits laitiers.
- Lecture/écriture plaisir

Toutes ces activités, dont la liste n'est pas exhaustive, sont menées régulièrement dans nos établissements.

PROJET D'ECOLE

Le présent projet représente le contrat liant l'école et les familles. En inscrivant un enfant dans chacune de nos implantations, les personnes responsables de ce dernier en acceptent les choix pédagogiques et les actions concrètes mises en place pour les mener à bien tels qu'explicités ci-après.

Le projet d'établissement est complété par deux règlements qui œuvrent au bon fonctionnement de l'école : le règlement d'ordre intérieur et le règlement des études.

Toute inscription dans une de nos implantations implique l'approbation et le respect.

Ces documents sont consultables à tout moment sur le site : <https://ecoletilffhony.be>.

Après lecture, les parents signent un accusé de réception.

❖ Notre école / Siège social :

Ecole fondamentale communale de Tilff
Adresse : 29, place du Souvenir à 4130 Esneux
Direction : BALDO Sylvie
GSM : 0496/527279
Mail : sylvie.baldo@esneux.be

❖ Nos implantations :

Tilff

Section maternelle → Esplanade de l'abeille 2 (04/388.17.82)

Section primaire → Place du Souvenir 29 (04/388.26.73)

Hony

Section maternelle → Avenue de l'église 23 (04/383.72.76 ou 0472/191414)

Section primaire → Avenue de l'église 23 (04/380.27.67 ou 0470/600701)

❖ Equipe éducative :

Une directrice sans classe

Des institutrices maternelles et primaires titulaires de classe

Des aides-maternelles et des puéricultrices

Des aides pédagogiques

Des maîtres spéciaux pour les cours philosophiques, de seconde langue, d'éducation physique et de psychomotricité.

L'équipe est complétée par des accueillantes extrascolaires assurant les garderies à Tilff et à Hony.

❖ Organisme collaborateur

Le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces

Siège social : Rue de Mehaignoul 4a, 5081 Meux (La Bruyère)

❖ Pouvoir organisateur :

Administration communale d'Esneux

Bourgmestre : Madame IKER Laura

Echevine ayant en charge l'Instruction publique : Madame GOBIN Pauline

❖ Partenaires

- **Centre PMS**, avenue de la Concorde, 212 à 4100 Seraing
 - ✓ Les missions des Centres PMS sont principalement : informer, prévenir, investiguer, guider et orienter. En vue de réaliser ces différents objectifs, à la demande des parents ou de l'école, le centre PMS, partenaire privilégié de l'école.
 - ✓ Est associé aux actions de prévention et d'aide psychologique, médicale ou sociale réalisées par d'autres acteurs sur le terrain scolaire et développe les synergies entre les intervenants.
 - ✓ S'attache, dès l'entrée dans l'enseignement maternel et tout au long de la scolarité, à évaluer, en collaboration avec l'équipe éducative, le développement de chaque enfant en en considérant l'ensemble des facettes.
 - ✓ Apporte, par des actions collectives ou individuelles, son soutien aux parents en reconnaissant et valorisant les ressources et compétences familiales.
 - ✓ Contribue, dans son rôle d'interface, à faciliter et renforcer le dialogue famille-école.
 - ✓ Privilégie les activités de soutien aux parents dans l'accompagnement du parcours scolaire de leur enfant.
- **Centre PSE** (inspection médicale scolaire), avenue de la Concorde, 212 à 4100 Seraing
- Conseil de participation de l'établissement
- Les Pôles territoriaux WBE, Boulevard Pachéco, 32 B-1000 Bruxelles
- Les comités scolaires des 2 implantations (Comité scolaire de l'enseignement tilffois et APECH à Hony)
- Divers organismes et associations tels que ADEPS, FSEOS, Cap sciences, Jeunesses musicales de Liège, ASBL AMO ZIG ZAG, Académie OVA, CEREKI, Provélo, CCPL, etc.
- Le service traiteur de l'école

❖ Horaires

Tilff

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30 à 12h10	8h30 à 12h10	8h30 à 12h10	8h30 à 12h10	8h30 à 12h10
13h30 à 15h30	13h30 à 15h30		13h30 à 15h30	13h30 à 15h30

Hony

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h40 à 12h20	8h40 à 12h20	8h40 à 12h20	8h40 à 12h20	8h40 à 12h20
13h35 à 15h35	13h30 à 15h35		13h35 à 15h35	13h35 à 15h35

❖ Projet pédagogique et éducatif

Le CECP (Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces), organe qui représente l'enseignement officiel subventionné en Fédération Wallonie-Bruxelles, définit un projet éducatif (valeurs, finalités) et un projet pédagogique (orientations concrètes) qui guident les pratiques des écoles de ce réseau.

Notre Pouvoir Organisateur communal s'inscrit dans ces orientations, se les approprie et les traduit dans ses propres choix éducatifs et organisationnels. Les principes présentés ici reflètent donc à la fois une vision partagée au niveau du réseau et un engagement concret de notre Pouvoir Organisateur qui les mettent en œuvre.

Au cœur de ces deux textes se trouve une ambition centrale : faire de l'école un lieu d'émancipation sociale et intellectuelle. L'objectif est de permettre à chaque élève de devenir autonome, capable de penser par lui-même, de porter un regard critique et de participer à la vie démocratique. L'école ne doit donc pas seulement transmettre des savoirs, mais former des individus libres, en évitant la reproduction des inégalités sociales.

Dans cette perspective, les pratiques enseignantes jouent un rôle essentiel. Nous insistons sur l'importance d'un regard positif sur les élèves, considérés comme tous capables de progresser. Cette posture favorise la valorisation des acquis et une approche bienveillante, sans renoncer à l'exigence.

L'enseignement doit être explicite et structuré : les attentes, les règles et les objectifs doivent être rendus visibles. Il ne suffit pas que les élèves réalisent des tâches, ils doivent en comprendre le sens, afin d'éviter une simple exécution sans véritable apprentissage.

Nous défendons également une école exigeante pour tous. Les élèves doivent être confrontés à des apprentissages ambitieux, avec un accompagnement adapté. La gestion de l'hétérogénéité passe d'abord par des pratiques communes, puis par des ajustements collectifs et, si nécessaire, par des aides individualisées, afin d'éviter une école à plusieurs vitesses.

L'évaluation est envisagée comme un outil au service des apprentissages. Elle doit aider à comprendre les difficultés et à ajuster l'enseignement, plutôt que de classer ou sanctionner.

Les enseignants ont aussi pour mission de développer des compétences transversales : esprit critique, expression, argumentation, mais aussi compétences sociales comme la coopération, le respect des règles et la gestion des émotions, essentielles à la formation du citoyen.

Du côté des écoles, le CECP attend un cadre collectif cohérent. L'école est un lieu de vie où chaque moment participe à l'éducation. Des règles claires et partagées doivent garantir un climat propice aux apprentissages.

Les écoles doivent être inclusives, accueillir tous les élèves et anticiper les obstacles. Elles sont invitées à établir un partenariat avec les familles, fondé sur le respect mutuel, sans logique de culpabilisation, tout en restant orientées vers l'intérêt collectif.

Enfin, l'école est un espace d'apprentissage de la vie en société, où les élèves apprennent à s'exprimer, à participer et à développer leur autonomie.

Ainsi, le CECP ainsi que notre Pouvoir Organisateur proposent une vision cohérente d'une école à la fois exigeante et inclusive, qui articule transmission des savoirs, développement personnel et formation citoyenne, dans une logique d'émancipation.

❖ Ce que notre école met en place afin de répondre aux attentes de notre Pouvoir Organisateur

◇ Des objectifs éducatifs forts

Notre école vise à permettre à chaque enfant de prendre conscience de ses potentialités et de les développer au maximum. Elle veille à assurer la maîtrise des attendus des référentiels et des savoirs de base, tout en développant l'autonomie, la confiance en soi (renforcement positif), la curiosité (situations mobilisatrices riches et variées) et l'esprit critique.

Elle accorde également une place importante au développement culturel (PECA), à l'expression, à la communication et à la créativité. Elle favorise la solidarité, l'éducation à la citoyenneté et le respect de l'environnement, tout en ouvrant les élèves à la vie sociale et culturelle de leur localité (l'école participe activement au folklore tilffois).

- ◇ Des élèves acteurs de leurs apprentissages

Dans cette perspective, les élèves sont rendus, autant que possible, gestionnaires de leurs apprentissages. À travers des projets, des défis ou des situations-problèmes, ils adoptent une posture de recherche qui leur permet de construire leurs savoirs et compétences.

Le droit à l'erreur est pleinement reconnu comme un levier d'apprentissage. Les élèves sont encouragés à comprendre leurs démarches et à expliciter leur raisonnement (métacognition).

- ◇ Des pratiques pédagogiques explicites et exigeantes

Les enseignants rendent les objectifs, les consignes et les critères de réussite clairs et accessibles à tous. L'enseignement est structuré et explicite afin de permettre à chaque élève de comprendre ce qu'il apprend et pourquoi.

L'école maintient des attentes élevées pour tous, tout en proposant un accompagnement adapté : aides intégrées, différenciation, remédiation collective et, si nécessaire, soutien individualisé.

- ◇ Une attention à tous les élèves

L'école prend en compte l'hétérogénéité en anticipant les difficultés et en proposant des dispositifs variés (groupes de besoins, tutorat, outils d'aide...). Elle veille à être inclusive, en accueillant chaque élève dans sa diversité et en adaptant les pratiques sans stigmatisation.

- ◇ Une évaluation au service des apprentissages

L'évaluation est conçue comme un outil de progression. Elle permet de comprendre les difficultés, d'ajuster les pratiques et de donner des retours constructifs aux élèves. L'erreur est utilisée comme support d'apprentissage et les élèves sont progressivement amenés à s'autoévaluer.

- ◇ Le développement de compétences globales

Au-delà des savoirs, l'école développe des compétences essentielles : esprit critique, capacité d'argumentation, coopération, gestion des émotions et respect des autres. Des dispositifs comme les débats, les travaux de groupe ou les conseils d'élèves favorisent la participation et l'apprentissage de la vie démocratique.

- ◇ Un cadre structurant et bienveillant

L'école met en place un cadre clair, cohérent et sécurisant, avec des règles partagées par tous. Elle veille à instaurer un climat de confiance propice aux apprentissages et au bien-être des élèves.

- ◇ Un travail collectif et une ouverture sur l'extérieur

Les enseignants collaborent régulièrement afin d'assurer une cohérence des pratiques et un suivi des élèves. L'école collabore avec des intervenants extérieurs (logopèdes, ergothérapeutes, PMS, pôles territoriaux, etc.). Elle développe également des liens avec les familles dans une relation de confiance et de respect mutuel. Elle s'ouvre sur son environnement en proposant des projets culturels, citoyens et environnementaux, permettant aux élèves de s'inscrire pleinement dans la société.

Enfin, dans le cadre de son **plan de pilotage**, l'école a élaboré un **contrat d'objectifs** mettant particulièrement l'accent sur le sens donné à la lecture et sur la communication au sein de l'établissement, essentielle pour une collaboration efficace entre les acteurs scolaires. Par ailleurs, une attention spécifique est également portée à la réduction du retard scolaire, grâce à des actions ciblées et un accompagnement adapté pour tous les élèves.

❖ DAccE

Le DAccE est un dossier d'accompagnement pour tous les élèves. Il sera complété par l'équipe éducative lorsqu'un élève éprouve des difficultés « **persistantes** » dans ses apprentissages et ce, malgré les aménagements raisonnables mis en place. Ce dossier suit l'élève tout au long de sa scolarité.

Dans une perspective de simplification administrative, il a été conçu sous un format numérique dans le cadre de l'applicatif correspondant « DAccE ».

Le DAccE permettra aux membres de l'équipe pédagogique et aux personnels des Centres PMS d'avoir accès au dossier individuel des élèves dont ils ont la charge.

Le DAccE sera également accessible aux parents afin de renforcer le dialogue entre ces derniers, l'équipe éducative et éventuellement le CPMS, de manière à suivre au plus près les difficultés et besoins des élèves.

C'est dorénavant par l'intermédiaire du DAccE que s'opèrent les différentes procédures de maintien et de recours.

❖ Intégration des élèves issus de l'enseignement spécialisé

L'école respectera le décret en vigueur. L'équipe éducative, en collaboration avec les parents de l'élève concerné et tous les intervenants extérieurs, veillera à choisir le type d'intégration le plus adapté à l'enfant.

❖ Principe de gratuité dans l'enseignement

L'école s'engage à respecter la gratuité scolaire conformément à la législation en vigueur (plus d'infos sur www.enseignement.be).

Les frais relatifs aux classes de dépaysement entrent sous cette réglementation.

Les éventuelles difficultés financières ne doivent pas être un obstacle à la participation à ces activités.

Celles-ci peuvent-être abordées en toute discrétion et confidentialité avec la direction de l'école en vue d'envisager une solution.

Dans notre école, les frais d'accès et les déplacements à la piscine dans le cadre du cours d'éducation physique à l'école primaire sont gratuits.

❖ Formation des enseignants

La formation en cours de carrière est une nécessité.

Les formations ont pour objectif de permettre à chacun d'évoluer dans sa pratique professionnelle selon son propre intérêt ou selon l'intérêt global dans un but de cohérence avec les choix de l'équipe éducative.

Durant les journées de formation obligatoire, les cours sont suspendus en raison de l'absence de tous les enseignants d'un même niveau d'enseignement. Cependant, une garderie est organisée dans chaque implantation concernée pour les enfants dont les parents n'ont que cette solution.

Durant les journées d'absence des enseignants en formation volontaire, la présence des élèves en âge de l'obligation scolaire (dès la 3^{ème} année maternelle) est requise à l'école. Le remplacement du titulaire de classe est assuré de manière interne (prise en charge par des collègues et/ou des maîtres spéciaux) ou externe.